



Ville de Dreux

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 28 JUIN 2023**Délibération N°36/2023****Tarifs 2023/2024 du conservatoire classé de l'Agglo du Pays de Dreux appliqués aux familles Drouaises**

825

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le dix-neuf juin 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR

Étaient présents :

Mounir CHAKKAR, Carine GENTIL, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Jacques DAUTREME, Régine-Françoise MAILLET, Jacqueline RUAULT, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN.

Étaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME, Yucel KISA, Christine PICARD, Sophie WILLEMIN, Frédérique GASSE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Depuis la saison 2006/2007, le Centre Communal d'Action Sociale participe à la prise en charge financière des droits d'inscriptions des familles Drouaises aux disciplines proposées par le Conservatoire Classé de l'Agglo du Pays de Dreux.

Pour la saison 2022-2023, le Centre Communal d'Action Sociale a contribué pour 29 enfants ou 19 familles pour un montant de 4 127,60 € parmi les 172 inscriptions pour des élèves drouais de -25 ans.

QUARTIERS	2021/2022		2022/2023	
	Nb familles	%	Nb familles	%
Centre-Ville	9	64%	9	47%
Les Bâtes	0	0%	0	0%
Les Rochelles	1	7%	2	11%
Sainte-Eve	0	0%	2	11%
Dunant-Kennedy	1	7%	4	21%
Les Oriels	3	22	2	10%
Hameaux de Paul-Bert	0	0%	0	0%
TOTAL	14	100%	19	100%

Le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux ayant délibéré le 20 mars 2023 sur la fixation des tarifs du Conservatoire pour l'année scolaire 2023/2024, il convient d'actualiser notre grille de participation.

Au vu du contexte économique actuel et notamment du coût des énergies, le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux a procédé à une majoration des cotisations tout en précisant que les prestations restaient néanmoins attractives avec une hausse moyenne de 5% par rapport à l'année 2022/2023. L'évolution des cotisations demeure ainsi mesurée afin de proposer l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes.

Le taux de participation du Centre Communal d'Action Sociale et des familles par activité est proposé selon la règle suivante :

- Revenu de référence inférieur à 350 € : le CCAS participe à hauteur de 70% pour le 1^{er} enfant et de 80% pour le second enfant,
- Revenu de référence compris entre 350.01 € et 475 € : le CCAS participe à hauteur de 50% pour le 1^{er} enfant et de 60% pour le second enfant,
- Revenu de référence compris entre 475.01 € et 600 € : le CCAS participe à hauteur de 20% pour le 1^{er} enfant et de 30% pour le second enfant.

La démarche du CCAS étant de soutenir les familles nombreuses à faibles revenus pour l'accès aux activités culturelles.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'Administration du 28 juin 2023

TARIFS 2023/2024

DISCIPLINES	Prise en charge CCAS inscriptions 2023-2024 pour les élèves Drouais âgés jusqu'à 25 ans														
	Revenus de référence compris :														
	< 350€			> 350,01€ à 475€			> 475,01€ à 600€								
Tarif plein 1er élève	Participation Usager 1er élève 30 %	Part CCAS à partir du 1er élève	Tarif à partir du 2ème élève	Participation usager à partir du 2ème élève 20%	Part CCAS à partir du 2ème élève	Participation Usager 1er élève 50 %	Part CCAS 1er élève	Tarif à partir du 2ème élève	Participation usager à partir du 2ème élève 40%	Part CCAS à partir du 2ème élève	Participation usager 1er élève 80 %	Part CCAS 1er élève	Tarif à partir du 2ème élève	Participation usager à partir du 2ème élève 70%	Part CCAS à partir du 2ème élève
Location d'instrument / Tarif jaune	81,00	24,30	56,70	81,00	16,20	64,80	40,50	81,00	32,40	48,60	64,8	36,2	81,00	56,7	24,30
Location d'instrument / Tarif rouge	183,00	54,90	128,10	183,00	36,60	146,40	91,50	183,00	73,20	109,80	146,4	36,6	183,00	128,1	54,90
Location costumes et accessoires danse	9,00	2,70	6,30	9,00	1,80	7,20	4,50	9,00	3,60	5,40	7,2	1,8	9,00	6,3	2,70
Frais d'inscription élèves collégiens HA	36,00	10,80	25,20	36,00	7,20	28,80	18,00	36,00	14,40	21,60	28,8	7,2	36,00	25,2	10,80
Instrument ou chant, incluant 1 ou 2 modules de pratique collective	255,00	76,50	178,50	237,00	47,40	189,60	127,50	237,00	94,80	142,20	204	51	237,00	165,9	71,10
Chaque module supplémentaire	15,00	4,50	10,50	15,00	3,00	12,00	7,50	15,00	6,00	9,00	12	3	15,00	10,5	4,50
Eveil artistique	129,00	38,70	90,30	117,00	23,40	93,60	64,50	117,00	46,80	70,20	103,2	25,8	117,00	81,9	35,10
Discipline supplémentaire (instrument individuel ou danse 2x / hebdo)	216,00	64,80	151,20	216,00	43,20	172,80	108,00	216,00	86,40	129,60	172,8	43,2	216,00	151,2	64,80
Module de pratique collective seul	129,00	38,70	90,30	114,00	22,80	91,20	64,50	114,00	45,60	68,40	103,2	25,8	114,00	79,8	34,20
Groupe musicales actuelles tarif par participant	105,00	31,50	73,50	105,00	21,00	84,00	52,50	105,00	42,00	63,00	84	21	105,00	73,5	31,50
Soirée spécifique adolescents/adultes	219,00	65,70	153,30	219,00	43,80	175,20	109,50	219,00	87,60	131,40	175,2	43,8	219,00	153,3	65,70
Stage longue durée (= ou > 5 heures)	120,00	36,00	84,00	120,00	24,00	96,00	60,00	120,00	48,00	72,00	96	24	120,00	84	36,00
Stage court et classe de maître (< 5 heures)	63,00	18,90	44,10	63,00	12,60	50,40	31,50	63,00	25,20	37,80	50,4	12,6	63,00	44,1	18,90
Forfait chorale Agglo	66,00	19,80	46,20	66,00	13,20	52,80	33,00	66,00	26,40	39,60	52,8	13,2	66,00	46,2	19,80
Inkikation danse (1x/hebdo)	144,00	43,20	100,80	132,00	26,40	105,60	72,00	132,00	52,80	79,20	115,2	28,8	132,00	92,4	39,60
Danse 1 ^{er} , 2 nd , 3 ^{ème} cycle Contemporain (1x/hebdo) enfants et jeunes	222,00	66,60	155,40	219,00	43,80	175,20	111,00	219,00	87,60	131,40	177,6	44,4	219,00	153,3	65,70
Danse 2 / 3 fois spectacles et galas	255,00	76,50	178,50	234,00	46,80	187,20	127,50	234,00	93,60	140,40	204	51	234,00	163,8	70,20
Théâtre	333,00	99,90	233,10	318,00	63,60	254,40	166,50	318,00	127,20	190,80	266,4	66,6	318,00	222,6	95,40

Pour la reprise de ces activités, saison 2023/2024, je vous propose de :

- Participer pour les élèves Drouais jusqu'à l'âge de 25 ans selon les prises en charges indiquées dans le tableau ci-dessus,
- Respecter l'évolution des tarifs votés le 20 mars 2023 par le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux pour les disciplines inscrites dans le tableau ci-dessus,
- Régler la participation du CCAS directement au Conservatoire à la réception des titres de recettes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- **Approuve** la participation du CCAS pour les élèves Drouais jusqu'à l'âge de 25 ans selon les prises en charges indiquées dans le tableau ci-dessus,
- **Approuve** le respect de l'évolution des tarifs votés le 20 mars 2023 par le Conseil Communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux pour les disciplines inscrites dans le tableau ci-dessus,
- **Approuve** le règlement de la participation du CCAS directement au Conservatoire à la réception des titres de recettes.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour le Président, par délégation de signature
Le Vice-Président du
Centre Communal d'Action Sociale



Mounir CHAKKAR

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 06 JUIL. 2023
et affichage le 07 JUIL. 2023